

La commission d'avancement mixte de l'EFM atlantique s'est déroulée le mardi 17 mars 2015 à l'Amirauté. Cette commission d'avancement était présidée par l'OC2 LE STUM Chef RH de l'EFM. M. DUTERTRE représentait le CMG de Rennes.

Dans la continuité des pré-réunions, les représentants CFDT ont pu observer un dialogue serein et constructif entre l'administration et les organisations syndicales.

Le Personnel Ouvrier mérite mieux !

En déclaration liminaire, la CFDT a dénoncé notamment le faible taux d'avancement, ainsi que le retard des travaux imposé par la DRHMD préjudiciables aux agents concernés. De plus les documents de travail fournis par l'administration aux représentants du personnel sont incomplets et ne permettent pas d'étudier en amont pleinement les dossiers des personnels.

Le président reconnaît que ce système imposé par la DRHMD ne permet pas aux organisations syndicales, et donc à la commission d'avancement dans son ensemble de travailler aussi bien qu'auparavant. Il faut que la situation évolue. Le représentant du CMG précise que les documents imposés sont un minimum pour une uniformisation des différentes commissions mais ne s'opposent pas à ce que les établissements fournissent plus d'éléments.

Chefs d'équipe

Nomination de chefs d'équipe permanents

4 validations : sous réserve que les stages aient été effectués. Comme l'an passé, les dates des stages s'étalent

mais l'administration confirme que la date retenue est bien celle de la CAO.

Nomination de chefs d'équipe stagiaires

1 à la BAN de Lann Bihoué, 1 la base fusco de Lorient, 1 au CELAé de Landivisiau, 1 au SLM salle des remises et 1 au SLM transtockeur.

En ce qui concerne le poste de CE du SLM à l'atelier brassières, plusieurs problèmes ont été mis en exergue par les représentants CFDT :

- Premier point : iniquité dans le traitement des dossiers. Il s'avère que les candidats appartenant au SLM n'ont pas été reçus en entretien par leur administration. Ceux-ci n'ont pas pu exposer leurs motivations à l'instar des autres candidats extérieurs au SLM. Les personnels civils du SLM apprécieront la manière dont est gérée leur carrière.

Pour la CFDT, il est surprenant que la Marine n'ait pas jugé le personnel compétent en son sein et doivent faire appel à des candidatures inter-armées.

- Deuxième point : défaut de procédure. La CFDT a relevé que le candidat proposé par l'administration n'appartenait pas à l'EFM et que donc la CAO était incompétente à donner un avis. M. DUTERTRE l'a confirmé, la mutation à l'EFM doit être antérieure au débat. Il a été décidé de relancer un appel à candidature. N'hésitez pas à faire acte et à demander à être reçu !

1 passage au choix en groupe VII pour 3 conditionnant.

1 passage au hors-groupe sur 11 conditionnant.

Ouvriers :

Accès au groupe VI

1 validation des reliquats de 2014, 1 essai mécanicien domaine mécanique générale.

Accès au groupe VII

5 validations de reliquataires à l'essai de 2014, 1 essai ouvrier de gestion de stock et d'achat domaine comptabilité des matériels.

Accès au HG

11 avancements/98 conditionnant

1 seul poste était consensuel. Pour les 10 autres postes les débats ont été animés, chaque partie défendant ses propositions.

Accès au groupe HCA

1 essai ouvrier des techniques de l'informatique domaine systèmes et réseaux.

Accès au groupe HCB

1 essai ouvrier des techniques de l'informatique domaine systèmes et réseaux.

1 avancement à l'ancienneté a été prononcé.

Echelons

28 ont été attribués à l'unanimité.

Enfin, la commission a validé 2 reclassements de changements de professions à groupe égal dont 1 après essai.

A l'instar du président, les élus CFDT ont apprécié l'esprit d'ouverture et de dialogue qui a régné tout au long des débats.

Nous dénoncerons toutefois le faible taux d'avancement qui ne permet pas de reconnaître le mérite des personnels en ces temps de morosité.

Pour plus de renseignements, vous êtes invités à contacter vos représentants CFDT :

- Alain TORTORA (BAN Landivisiau),
- Philippe BESCOND (Comilo),
- Roger APPERE (DSSF),
- Bruno LE FEE (BASE FUSCO),
- Bernard DONOU (SLMB)
- Jean-Yves BRETON (permanence).

Brest le 25 mars 2015



Commission d'avancement des ouvriers de l'état Mixte de l'EFM atlantique 2015

Déclaration liminaire

M. le président, mesdames et messieurs,

Réunis aujourd'hui en séance plénière de la commission d'avancement mixte des établissements des formations de la Marine atlantique, les représentants CFDT tiennent à souligner une nouvelle fois la mauvaise volonté de la DRH-MD à faire en sorte que les travaux soient réalisés dans les délais prévus à l'instruction relative à l'avancement des ouvriers de l'état.

Encore une fois les avancements des candidats retenus à passer un essai ne seront validés qu'à la date de notre commission. La CFDT dénonce cette politique d'économies de bouts de chandelles qui se fait toujours au détriment de la même population.

La CFDT vous demande de porter une attention toute particulière aux agents qui subissent des restructurations, notamment ceux dont le poste est supprimé, afin de les préserver d'une éventuelle double peine dans la recherche d'un nouvel emploi.

Une autre catégorie de personnels nous interpelle également. Celle des instructeurs d'éducation physique. Si ceux-ci ont connu un déroulement de carrière tout à fait intéressant à une époque, il faut admettre que l'horizon s'assombrit. Ils ont tous plus de 10 ans d'ancienneté dans leur catégorie et peuvent légitimement prétendre à avancer. Ils ne pourront éternellement rester sur la touche !

En ce qui concerne la nomination des chefs d'équipe, la CFDT s'inquiète d'une iniquité dans le traitement des candidatures. Nous nous interrogeons particulièrement sur les dossiers du SLM.

Au SLM encore, les représentants CFDT ont quelques interrogations sur des incohérences de classement de certains agents d'une année sur l'autre.

Si cette année, la CFDT apprécie une amélioration dans la transmission des fichiers sous support informatique, nous réitérons notre demande d'obtenir un annuaire complet des personnels. Ceci afin de s'assurer que personne ne soit oublié dans les travaux d'avancement.

Un détail toutefois dans les documents reçus : un vide apparaît dans le déroulement de carrière des chefs d'équipe. Ne figure simplement que la date du dernier changement de groupe. Difficile alors de traiter les agents de façon équitable.

Les élus CFDT de la commission d'avancement de l'EFM « Atlantique » ont participé activement aux travaux en pré-réunions. Nous espérons retrouver aujourd'hui l'esprit de dialogue qui a prévalu lors de celles-ci.

Aujourd'hui, face à la morosité ambiante, il n'y a plus guère que l'avancement qui permette aux personnels de la défense de conserver un peu d'optimisme. Mais avec un taux d'avancement à 13 %, on est très en dessous des besoins nécessaires pour un vrai déroulement de carrière pour tous.

Votre personnel mérite mieux !

Nous vous remercions de votre attention.